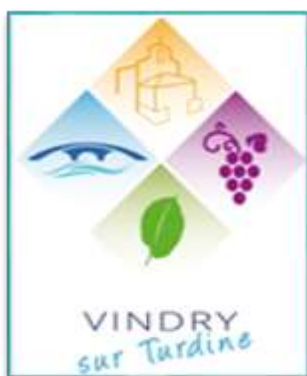


Projet Éducatif De Territoire 2025-2028



Commune de
Vindry sur Turdine



SOMMAIRE

• Préambule	page 3
• La démarche PEDT	page 4
• Données générales	page 5
• Publics & périmètre	page 9
• Bilan PEDT 2022-2025	page 18
• PEDT 2025-2028 : les orientations éducatives	page 18
• Les modalités de mise en œuvre & de pilotage	page 20
• Evaluation du PEDT	page 24



Préambule

Consciente des enjeux qui s'imposent de plus en plus au territoire, la commune Vindry sur Turdine a placé l'épanouissement et l'éducation des enfants et des jeunes au centre de son programme politique. Pour concrétiser cette volonté, une charte de la communauté éducative de Vindry sur Turdine a été finalisée en 2022 en étroite collaboration avec tous les acteurs et partenaires agissant dans la vie de l'enfant. Cette collaboration a été fondée sur le respect mutuel, la bienveillance, l'échange et l'intelligence collective afin d'agir pour le bien-être des enfants, leur développement et leur réussite scolaire et sociale dans **le respect des différences**. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que la municipalité porte une attention toute particulière à **l'accueil des enfants en situation de handicap**.

Après la mobilisation et la rédaction de la Charte de la communauté éducative, un PEDT pour la période 2022-2025 a vu le jour afin de poursuivre la mise en actes de l'éducation partagée dans une optique d'amélioration continue de l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse vindrynoise.



Le PEDT 2022-2025 arrivant à échéance, la commune de Vindry sur Turdine et l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune se sont engagés collectivement dans une démarche de renouvellement de ce projet, afin de continuer d'accompagner au mieux les enfants et les jeunes vindrynois dans les différents temps de leur vie quotidienne, pour leur permettre de se construire en toute sérénité.

LA DÉMARCHE PEDT

Un outil de collaboration locale - Une démarche co-construite et dynamique

Outil de collaboration locale, le PEDT rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation pour coordonner leurs actions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Le PEDT permet de mettre en cohérence les attitudes éducatives de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire, qui s'engagent dans des pratiques communes et s'inscrivent, dans leur domaine de compétences, dans une perspective de continuité, de cohérence pour accompagner la réussite scolaire et sociale de nos enfants et jeunes.

Au-delà de son renouvellement, le PEDT 2025-2028 doit avoir l'ambition de poursuivre les actions de qualité déjà engagées, d'en imaginer de nouvelles, mais surtout de continuer d'être une référence commune pour l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles



I - Données générales

a) Identification de la commune :



La Commune de Vindry sur Turdine est une commune nouvelle, créée le 1^{er} janvier 2019, issue de la fusion de 4 villages limitrophes : Pontcharra sur Turdine (2500 habitants), Les Olmes (800 habitants), Saint Loup (1200 habitants) et Dareizé (700 habitants).

En 2025, la Commune de Vindry sur Turdine a une population globale de 5407 habitants pour une superficie de 24 Km² avec une densité de 221, 03 hab/km².

La mairie centrale est située sur Pontcharra sur Turdine. Des mairies annexes sur chaque village continuent d'assurer l'accueil du public et de répondre aux habitants pour toutes leurs démarches, dans un souci de service de proximité.

Vindry sur Turdine fait partie de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, la COR, qui regroupe 31 communes avec au total 50591 habitants. Vindry sur Turdine est située entre deux communes plus importantes en terme de population : L'arbresle (6360 habitants) et Tarare (10639 habitants). Le reste des communes, alentours, sont plus petites, la plupart ont moins de 2000 habitants.

Tarare, à seulement 5.2 km de Vindry sur Turdine, reste une ville centrale et ressource au niveau services et emplois.

b) Eléments démographiques & socio-économiques :

POPULATION

5 407 Population totale en vigueur en 2025 (millésimée 2022)

221,3 Densité démographique (hab/km²) en 2025

0,6 % Variation annuelle moyenne de la population entre 2020 et 2025

Source : Recensement INSEE de la population en 2025 (millésimée 2022)

EMPLOI

81,7 % Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021

4,9 % Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021

Source : INSEE

NIVEAU DE VIE

25 190€ Revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation en 2021

Source : INSEE

Données au 31/12/2022 connues au 01/03/2023	Commune VINDRY-SUR- TURDINE	%
Répartition des allocataires par tranche de QF		
QF inférieur à 300 €	52	6%
QF compris entre 300 € et 450 €	39	5%
QF compris entre 450 € et 600 €	82	10%
QF compris entre 600 € et 750 €	65	8%
QF compris entre 750 € et 900 €	87	10%
QF supérieur à 900€	487	57%
QF indéterminés	36	4%

Données transmises par la CAF : statistiques sur les QF des familles de la commune de Vindry sur Turdine

Le PEDT s'appuie sur le Contrat Global de Territoire, réalisé par la CAF et fait ressortir un état des lieux du territoire De la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien:

- 43 % des allocataires couverts à la COR sont des couples avec enfants.

-14 % des allocataires sont en situation de monoparentalité.

-13 % des enfants ont moins de trois ans, 15 % entre 3 et 5 ans, 28 % entre 6 et 10 ans, 22 % entre 11 et 14 ans, 15 % entre 15 et 17 ans, 7 % entre 18 et 25 ans.

Depuis la création de la commune nouvelle de Vindry sur Turdine, le nombre d'habitants a légèrement augmenté en lien avec de nouvelles constructions.

La Commune de Vindry sur Turdine apparaît comme un territoire dynamique, en expansion et qui attire de nombreuses familles de la métropole lyonnaise qui souhaitent trouver des logements à des prix plus abordables et un cadre de vie agréable, proche de la nature.

c) Politique petite enfance, enfance et jeunesse de la commune :

La commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine a décidé de faire de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes (de 0 à 18 ans) un axe prioritaire de son programme politique.

D'une part, avec la volonté de mettre le bien-être l'enfant au cœur des priorités de la commune en mettant des actions concrètes d'amélioration mais également pour répondre aux besoins réels des familles, liés à l'évolution du territoire.

- **Mise en place d'une Charte de la Communauté Educative**

Afin de mettre en place toutes ses actions et d'avoir une ligne de conduite cohérente, axée sur les enfants et les familles, la commune a travaillé sur la conception d'une Charte de la Communauté Educative. Le projet a été lancé le 20 novembre 2021, avec la volonté de développer une politique d'épanouissement des jeunes, de la naissance à la majorité. Cette charte prend appui sur la convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Cette charte a donc pour vocation de prendre en compte l'enfant jusqu'à sa majorité dans sa globalité, avant, pendant et après l'école.

Elle aura au final impliqué un multi partenariat allant de l'Éducation Nationale, à la CAF et MSA, de la mairie aux associations sportives et culturelles, sans oublier l'implication des enfants et des parents, ainsi que des habitants de la commune. La charte sera évaluée tous les 3 ans, mais elle a d'ores et déjà vocation à évoluer constamment par les initiatives et les innovations.

- **Objectifs de la Charte de la Communauté Educative : projets & actions**

Dans l'intérêt de l'enfant, pour son équilibre et sa réussite, parents, enseignants, élus, acteurs associatifs, agents communaux, professionnels de la petite enfance, se retrouvent autour de valeurs communes pour instaurer un dialogue constructif, dans le respect et la confiance, prenant ainsi en compte les différences et les potentiels de chacun. Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Cette communauté éducative se retrouve, deux fois par an, au sein d'un Collectif d'Acteurs Partenaires (CAP Vindry) au cours duquel les projets éducatifs partagés, mettant en lien tous les partenaires sont évoqués et organisés : **Rendre acteur le jeune à chaque moment de sa vie afin de le conduire vers sa vie de citoyen de demain.**

Cette Charte se décline en trois axes principaux :

AXE 1 / Une collaboration active qui se déploie sur les différents temps de vie du jeune et respectueuse de chaque âge et de ses spécificités.

AXE 2 / Une mobilisation de toute la communauté éducative autour de valeurs partagées, permettant une continuité et une cohérence, au quotidien, réels points d'ancrage pour un épanouissement personnel.

AXE 3 / Une volonté de la part de tous les partenaires de mettre en action des projets communs permettant aux jeunes d'évoluer dans un cadre de vie rassurant et bienveillant, tourné vers leurs besoins et leurs intérêts : connaître son environnement proche, s'ouvrir sur le monde, apprendre à vivre ensemble.

Un évènement annuel / La Charte prend appui sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. Chaque année, le samedi le plus proche du 20 novembre, la communauté éducative est invitée à se réunir : débats, conférences, jeux parents : enfants, repas partagé sont proposés durant la journée (temps fort de l'année). Le dimanche : spectacle culturel à destination du jeune public.

Lors de la visite de Philippe Meirieu pour une conférence organisée par mon service, ce dernier a plébiscité de nombreuses fois la Charte de la Communauté Educative de Vindry sur Turdine. Enfin, dans le cadre d'un projet vidéo réalisée par les Francas de l'Ain, le SDJES a proposé à l'élue en charge de la politique Enfance & Petite Enfance de participer et de présenter la Charte dans le cadre d'une incitation auprès des communes à faire un PEDT.



II – Publics & Périmètre du PEDT

Emanant de la charte de la Communauté Educative, le PEDT s'adresse à l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans de la commune de Vindry sur Turdine :

a) Les différents publics

➤ La petite enfance (0-3 ans) :

Cette tranche d'âge est particulièrement concernée par un enjeu de garde, sur un territoire où les parents sont très majoritairement actifs. Les structures présentes suffisamment de places d'accueil.

➤ L'enfance (3-10 ans) :

C'est la tranche d'âge qui dispose, le plus, d'offres éducatives sur la Commune.

➤ La jeunesse (11-17 ans) :

Une fois l'entrée au collège, c'est un public avec lequel il est difficile de garder un lien par le service Enfance, Jeunesse & Culture de la commune, notamment de fait de l'absence de structure éducative à destination de ce public (pas de collège sur la commune). Une réflexion continue d'être menée sur le niveau et les modalités les plus pertinentes d'actions pour ce public en constante évolution.

Les actions proposées dans le cadre du PEDT doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles doivent prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement (humain et naturel).

b) Présentation de l'organisation éducative et de loisirs de la Commune

➤ LES STRUCTURES PETITE ENFANCE :

- Trois micro crèches
- Un relais d'assistantes maternelles
- Une maison d'assistantes maternelles
- 30 assistantes maternelles



➤ LES ECOLES :

5 écoles publiques (dont une maternelle, deux primaires et deux élémentaires) et 2 écoles privées.



558 enfants inscrits aux services périscolaires

EVOLUTION ANNEE 2023-2024 ET 2024-2025

	2023-2024	2024-2025
DES MARAIS	80	77
SAINTE EVA	49	61
TOTAL ENFANTS SCOLARISES LES OLMES	129	138

	2023-2024	2024-2025
J. PREVERT	100	84
A. SYLVESTRE	66	68
TOTAL ENFANTS SCOLARISES ST LOUP/DAREIZE	166	152

	2023-2024	2024-2025
SALANON MATERNELLE	64	67
SALANON ELEMENTAIRE	113	122
SAINTE ANNE	114	120
TOTAL ENFANTS SCOLARISES PONTCHARRA	291	309

TOTAL ANNEE	586	599
-------------	-----	-----



➤ **LE SERVICE ENFANCE, JEUNESSE & CULTURE DE LA COMMUNE :**

Ce service organise, gère et encadre tous les temps périscolaires et extrascolaires



Le service Enfance, Jeunesse & Culture est composé de :

- 1 chef de service
- 1 chef d'équipe, référent de proximité
- Des agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ayant le CAP AEPE et/ou le concours d'ATSEM
- Des animateurs BAFA
- Des agents périscolaires
- Des agents de restauration et d'entretien

- **Les temps d'accueils périscolaires :**

Les temps périscolaires englobent 3 moments dans la journée durant lesquels les enfants sont sous la responsabilité de la commune, confiés à des professionnels qui les accompagnent vers l'acquisition de l'autonomie et participent ainsi à leur éducation.

Les familles ont le choix d'inscrire ou non leurs enfants. Les familles qui le souhaitent doivent le faire via le portail famille de la Commune.

Accueils périscolaires du matin et du soir

Horaires : Matin de 7h30 à 8h20 Soir de 16h30 à 18h30

Lieux d'accueil :

- Site périscolaire Les Olmes (enfants scolarisés dans les écoles Des Marais et Sainte Eva)
- Site périscolaire Saint Loup (enfants scolarisés dans les écoles J. Prévert et A. Sylvestre)
- Site périscolaire Pontcharra/Turdine (enfants scolarisés dans les écoles A. Salanon maternelle & élémentaire)

Taux d'encadrement : Un agent d'animation (animateur, agent périscolaire, ATSEM) pour 18 à 20 enfants. Le personnel sera toujours au nombre de deux, quel que soit l'effectif.

Organisation : Chaque site dispose d'une salle et d'équipements (jeux, matériels, mobiliers) dédiés exclusivement aux temps d'accueils périscolaires. Ainsi qu'à l'accès aux cours et préaux des écoles et de jeux extérieurs communs.

Lors de l'accueil du soir, une étude avec accompagnement aux devoirs est proposée sur le site de Pontcharra. Sur les autres sites, les enfants d'élémentaires peuvent faire leur devoir en autonomie.

Rôle éducatif des équipes d'animation (animateur, agent périscolaire, ATSEM) sur les temps d'accueils périscolaires :

- Elles sont garantes de la sécurité morale, physique et affective de chaque enfant
- Elles respectent les règles & consignes de sécurité et mettent en pratique les valeurs du service Enfance Jeunesse & Culture
- Elles posent un cadre et font appliquer les règles de vie en collectivité et les règlements.
- Les équipes d'animation sont attentives à la place de chaque enfant dans le groupe. Elles instaurent un climat de bienveillance et d'écoute. Elles prennent en compte les besoins et rythme des enfants selon leur âge.
- Elles développent les liens et répondent aux attentes des enfants
- Elles anticipent et gèrent les conflits par l'échange et la médiation.
- Elles assurent l'accueil et les relations avec les familles : les équipes d'animation assurent la transmission des informations et le lien avec les familles ; ils renseignent les parents sur les questions liées aux temps périscolaires, tout en respectant le devoir de réserve et de neutralité qui incombe à tout agent du service public.

La pause méridienne

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit être aussi un moment privilégié de découverte et de plaisir. C'est aussi un moment éducatif par excellence : apprentissage de la vie en groupe, découverte des goûts, des saveurs, de l'équilibre alimentaire....

La Commune a ouvert à la rentrée de septembre 2024 deux nouveaux sites de restauration (à Pontcharra et Dareizé) afin d'offrir une meilleure prise en charge des enfants durant ce temps et leur permettre de bénéficier d'un espace dédié proche de leur école.

Horaires : 11h30-13h20

Lieux d'accueil :

- Site de restauration-cuisine centrale Aimé Chapurlat à Pontcharra/Turdine : ce site accueille les enfants de la PS au CM2 scolarisés à l'école Sainte Anne et les enfants du CE1 au CM2 de l'école A. Salanon.
- Site de restauration Pavillon Salanon à Pontcharra/Turdine: ce site accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle A. Salanon et les CP de l'école élémentaire A. Salanon.
- Site de restauration J. Prévert à Saint Loup : ce site accueille les enfants de la PS au CE1 scolarisés à l'école J. Prévert
- Site de restauration Mille Club à Dareizé : ce site accueille les enfants du CE2 au CM2 scolarisés à l'école A. Sylvestre
- Site de restauration Salle Thimonier à Les Olmes : ce site accueille les enfants de la PS au CM2, scolarisés dans les écoles Des Marais et Sainte Eva.

Organisation : Une moyenne de 450 repas/jour sont produits dans la cuisine centrale de la Commune. Les repas sont livrés en liaison chaude sur les cuisines satellites des 4 restaurants scolaires

Les valeurs et actions engagées ou envisagées : la Ville s'engage pour le « bien-manger » et la santé des enfants :

- Des repas décidés en concertation lors de la Commission « menus » avec des élus, la chef de service Enfance, Jeunesse & Culture, des représentants des parents d'élèves, le chef de cuisine et la diététicienne du prestataire en charge de la confection des repas.
- Une information claire en direction des familles : les menus sont consultables à tout moment sur le site internet de la ville en cliquant sur la rubrique « Restauration », sur le portail famille et en affichage sur les sites périscolaires. On peut y trouver la composition des repas ainsi que les origines et labels des produits servis aux enfants.
- Une alimentation saine et équilibrée qui privilégie la saisonnalité des fruits et légumes et la certification des viandes et poissons.
- La commune de Vindry-sur-Turdine s'est engagée dans une démarche de qualité des produits, répondant à la loi EGALIM : au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 25% de produits biologiques dans les assiettes.
- Une interdiction des ustensiles en plastique à usage unique et une lutte vigilante contre le gaspillage alimentaire.



- Des ateliers sur l'équilibre alimentaire réalisé auprès des enfants en lien avec les écoles et les accueils de loisirs, avec réalisation d'une semaine de menus par les enfants.

Cette démarche permet d'éveiller la curiosité des enfants, leurs interrogations : autant d'opportunités pour sensibiliser à la provenance des produits, leurs intérêts nutritionnels et gustatifs, les bénéfices de l'agriculture biologique en matière de protection de l'environnement et de santé publique,

L'accueil de loisirs du mercredi « Le Monde des Enfants »

Répondant à un besoin nécessaire et urgent des familles pour l'accueil de leurs enfants, la Commune a mis en place un accueil de loisirs du mercredi, labellisé Plan Mercredi qui a ouvert en septembre 2024.

L'action éducative de l'accueil de loisirs du mercredi est à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. L'accueil de loisirs est un espace ludique, mais aussi un lieu d'apprentissage, un espace évolutif de liberté, de découvertes, de préparation à la vie citoyenne et au vivre ensemble, tout en répondant aux besoins et attentes de l'enfant.

Dans le respect de la charte qualité du Plan mercredi et en cohérence avec les grandes priorités en matière d'éducation préalablement définies dans notre PEDT, nous avons donc ciblé quatre axes éducatifs suivants :

- La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- Offrir un accueil de qualité pour tous les publics (les enfants et leurs familles)
- La mise en valeur de la richesse de notre territoire
- La mise en place d'activités éducatives de qualité

Horaires : à la journée : 7h30-18h30

Lieu d'accueil : Salle d'animation rurale J. Thimonier à Les Olmes. Les locaux et équipements sont déjà utilisés pour les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir en période scolaire les jours d'école et pour l'accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances.

Organisation :

- L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés, habitants la commune ou les communes aux alentours, en fonction des places disponibles.
- Fréquentation : une moyenne de 60 enfants accueillis
- Composition de l'équipe d'animation : 1 directrice BPJEPS, 1 animateur stagiaire BAFD, 3 animateurs BAFA, 2 CAP AEPE, 1 agent périscolaire. Les membres de l'équipe d'animation travaillent tous sur l'un des différents sites périscolaires de la Commune, ce qui permet une connaissance et un suivi dans l'accompagnement des enfants sur les différents temps de la semaine.
- Projets pédagogiques et d'animation réalisés selon les objectifs éducatifs définis en lien avec le Plan Mercredi (cf document)

L'accueil de loisirs extrascolaire « Le Monde des Enfants »

La commune a repris la gestion de l'extrascolaire, géré pendant de longues années par l'association La Toile des Gônes, en créant l'accueil de loisirs communal extrascolaire « Le Monde des Enfants » en janvier 2024.

Fonctionnement :

PERIODES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

	VACANCES OCTOBRE	VACANCES FEVRIER	VACANCES AVRIL	SITES
PETITES VACANCES	1ère semaine uniquement	1ère semaine uniquement	1ère semaine uniquement	Salle des fêtes J. Thimonier LES OLMES

PAS D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES DE NOEL

	VACANCES MOIS DE JUILLET	SITES
GRANDES VACANCES	3 SEMAINES	Ecole J. Prévert SAINT LOUP

PAS D'OUVERTURE AU MOIS D'AOUT

Horaires : à la journée : 7h30-18h30

Lieu d'accueil :

- Petites vacances : Salle d'animation rurale J. Thimonier à Les Olmes. Les locaux et équipements sont déjà utilisés pour les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir en période scolaire et pour l'accueil de loisirs du mercredi.
- Mois de juillet : Site périscolaire de Saint Loup. Les locaux et équipements sont déjà utilisés pour les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir en période scolaire.

Organisation :

- L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés, habitants la commune ou les communes aux alentours, en fonction des places disponibles.
- Fréquentation : une moyenne de 60 enfants accueillis pendant les petites vacances et de 80 l'été
- Composition de l'équipe d'animation : 1 directrice BPJEPS, 1 animateur stagiaire BAFD, des animateurs titulaires et stagiaires BAFA, des CAP AEPE. Plusieurs membres de l'équipe d'animation travaillent sur l'un des différents sites périscolaires de la Commune, ce qui permet une continuité dans l'accompagnement des enfants.
- Projets pédagogique et d'animation réalisés selon les objectifs éducatifs définis dans le PEDT.



➤ LES ASSOCIATIONS :

Une centaine d'associations sont présentes sur la commune : dont une école de musique, des associations sportives, culturelles, citoyennes. Les classes sont très actives et favorisent le lien intergénérationnel de 10 ans à 100 ans.

Certaines associations organisent également des accueils de loisirs ainsi que des stages pendant les vacances, permettant ainsi une complémentarité dans l'offre à destination des enfants :

	Gestionnaire	Périodicité
Accueil de loisirs et stages	Tennis-Club de Pontcharra	été
Accueil de loisirs multi-activités	Le Football Club Pontcharra Saint Loup	Chaque période de vacances sauf Noël
Stages vacances	Pontcharra Basket Club	Chaque période de vacances sauf Noël

Récapitulatif d'un parcours journée type



III - LE BILAN DU PEDT 2022-2025 : savoir où nous en sommes, pour savoir où nous allons

- Les points positifs :
 - De nombreux projets et actions réalisés en lien au sein de la Communauté éducative avec les différents partenaires entrant complètement dans la démarche projet du PEDT
 - Des événements fédérateurs - temps forts ancrés et suivis
 - Grande satisfaction des familles et des enfants concernant les accueils de loisirs
 - De nouvelles familles désireuses de s'investir dans le CAP Vindry
 - De nombreux moyens mis en place pour la qualité de l'accueil et de prise en charge des enfants
- Les points d'amélioration :
 - Renforcer la cohésion et la co-construction de la prise en charge de l'enfant sur toute sa journée (école-périscolaire) pour une meilleure connaissance et complémentarité afin d'assurer une continuité du parcours de l'enfant et éviter une rupture par un manque de visibilité ou de coordination.
 - Améliorer la transversalité des projets au sein de la commune entre tous les partenaires, afin d'étendre la portée des actions.
 - Renforcer la communication et valorisation des actions menées

IV - PEDT 2025-2028 : LES ORIENTATIONS EDUCATIVES : Nos ambitions & perspectives :

Le PEDT 2025-2028 s'inscrit, d'une part, en continuité du précédent, dans une logique de poursuite des actions entreprises par les différents acteurs, afin de renforcer l'existant. Mais également, dans l'objectif de renforcer la co-construction et complémentarité afin de faire évoluer et d'adapter nos pratiques et nos actions dans la prise en charge de l'enfant tout au long de sa journée.

Afin de répondre aux constats identifiés à l'issue du 1^{er} PEDT, le nouveau PEDT se donne trois axes prioritaires pour les prochaines années dont l'objectif commun est toujours de :

Placer l'enfant au cœur des préoccupations
des acteurs de la communauté éducative

AXE 1 : Renforcer la continuité et la cohérence du parcours de l'enfant

- Continuer à contribuer à l'épanouissement de l'enfant, favoriser son intégration scolaire et sociale (en insistant la notion d'égalité des chances).
- Assurer une continuité de la journée des enfants autour de valeurs communes (co-éduquer) et respectueuse des rythmes selon les âges.
- Renforcer les transitions et passerelles entre les acteurs et améliorer les liens avec l'école : mieux partager sur les situations et les vécus des enfants pour adapter nos postures et nos prises en charge.

- Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble, valoriser les rôles de chacun et la complémentarité des acteurs.
- Assurer une cohérence et complémentarité des différents temps de la journée de l'enfant et dans les espaces côtoyés par les enfants. Adopter des règles et des pratiques communes dans les espaces partagés. Penser les espaces en partenariat et en complémentarité des usages de chacun.
- Favoriser le parcours de l'enfant en veillant aux transitions entre petite enfance et entrées aux écoles maternelles, élémentaires, et collège.
- Impulser des projets partagés et innovants en direction des enfants et des jeunes, citoyens en devenir pleinement responsables et solidaires.

AXE 2 : Adapter nos pratiques professionnelles et nos actions pour mieux répondre aux besoins des publics

- Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative de Vindry-sur-Turdine de tous les partenaires : la commune – l'Éducation Nationale – les familles, représentées par les parents délégués élus – les associations du territoire (culturels, sportifs, sociaux et citoyen) et renforcer les échanges et la coopération.
- S'engager dans une démarche d'aller-vers et de co-construction avec les premiers concernés enfants et parents.
- Renforcer la pluridisciplinarité dans le repérage des situations des enfants/familles, favoriser le croisement des regards
- S'adapter collectivement aux nouvelles réalités des publics et aux évolutions et enjeux du monde actuel.
- Prendre en compte l'impact du numérique auprès des enfants (de la petite enfance à l'adolescence) et des adultes mais également dans les communications et relations au quotidien.
- Soutenir une politique spécifique et des projets concertés en direction des adolescents
- Penser des réponses coordonnées au niveau local sur les grands enjeux contemporains : co-construire nos réponses et nos actions en complémentarité sur des thématiques partagées : parentalité, numérique, inclusion, violence, harcèlement...
- Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques, pour mieux répondre aux besoins du public (formations, instances de travail et de réflexion sur des situations communes...). Intégrer un travail sur le développement des compétences psychosociales et la communication non violente.

AXE 3 : Participer à la construction de l'enfant, citoyen d'aujourd'hui et de demain

❖ Favoriser la connaissance de soi, des autres et du monde qui nous entoure :

- Renforcer l'accès à la culture comme outil d'ouverture aux autres et au monde
- Prendre conscience des enjeux environnementaux et développer les actions éco-citoyennes
- Transmettre les valeurs du vivre-ensemble au travers de nos actions et postures
- Proposer des actions adaptées en fonction des âges, et à toutes les tranches d'âge (petite enfance, enfance, jeunesse, familles)

❖ Rendre l'enfant acteur de son propre parcours et renforcer son pouvoir d'agir :

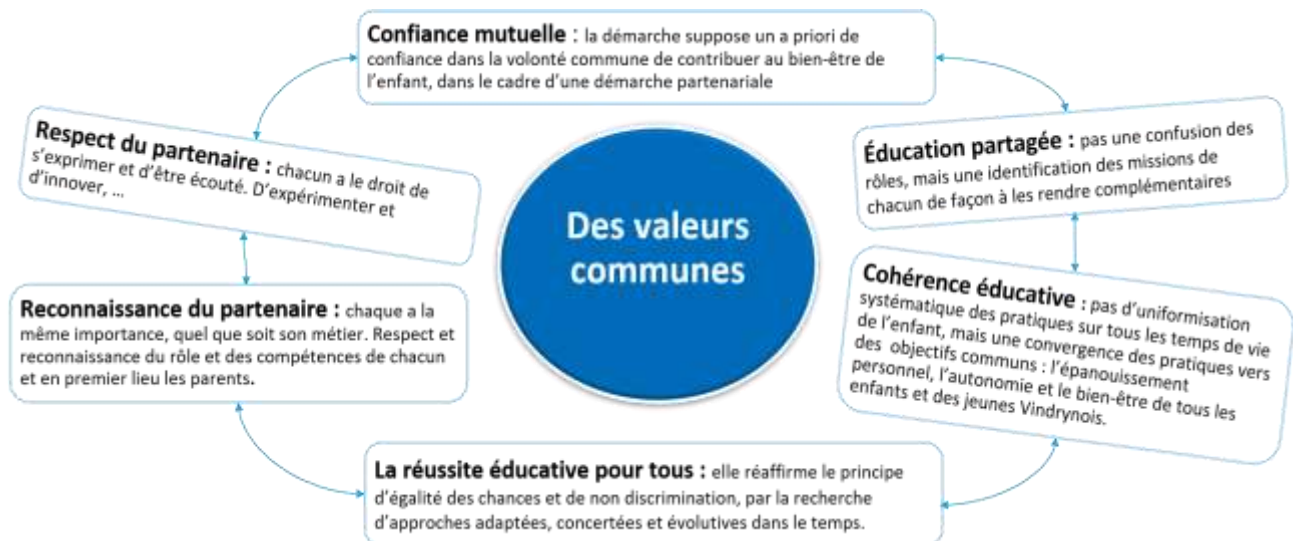
- Associer les enfants à la construction et à l'évaluation des projets qui les concernent
- Renforcer les transmissions entre les citoyens d'hier (devoir de mémoire), d'aujourd'hui (intergénérationnel) et de demain

- Soutenir une politique spécifique et des projets concertés en direction des adolescents afin d'intégrer les adolescents à la vie de la commune (citoyenneté et accès à l'autonomie, liens avec les actions de la commune et les associations...)

V - LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE DU PEDT 2025-2028 :

Le PEDT de la commune de Vindry-sur-Turdine, permet de réaffirmer le rôle éducatif essentiel de chacun des partenaires, dans la prise en charge et l'accompagnement de qualité de nos enfants et jeunes.

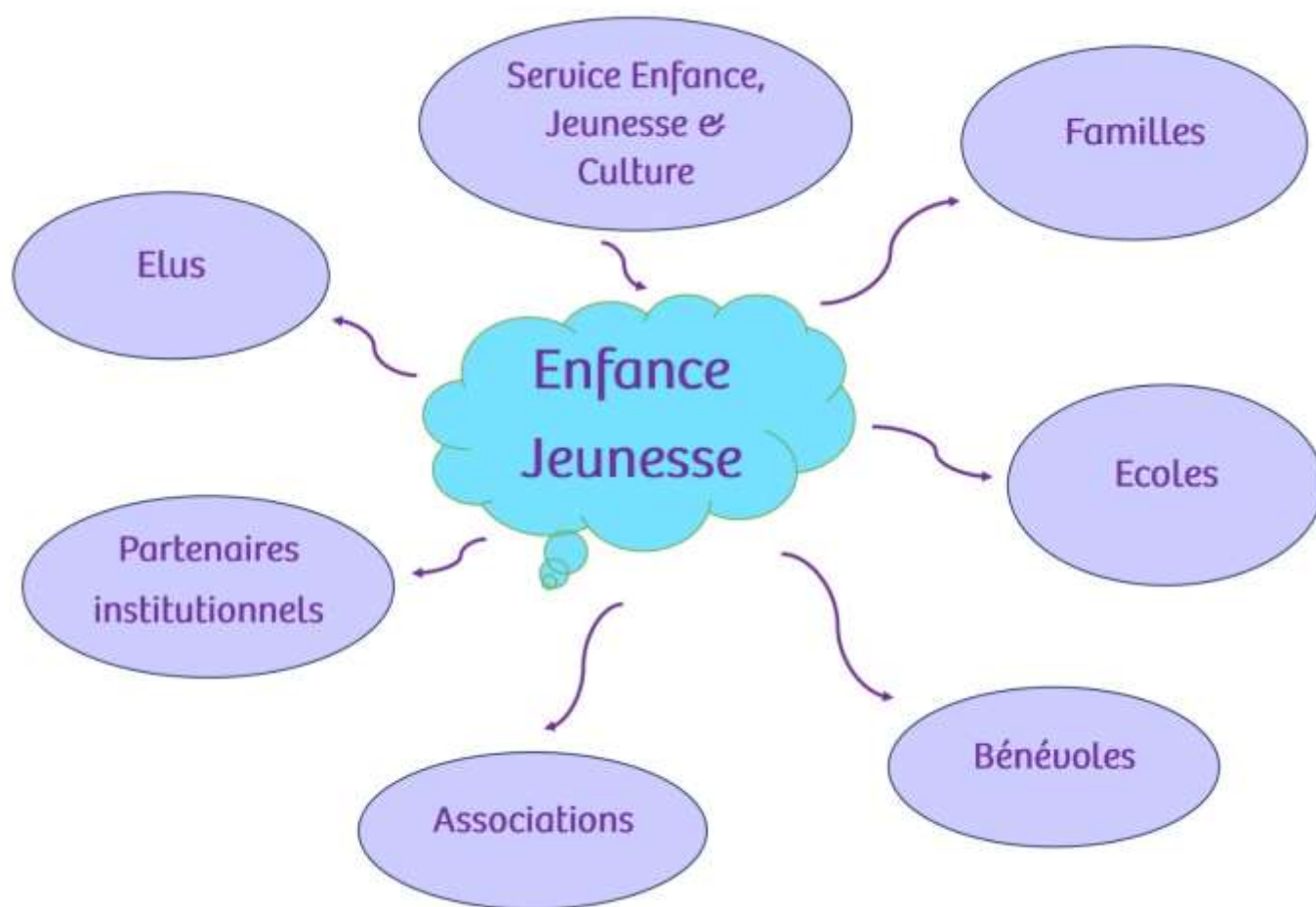
Le PEDT traduit les valeurs portées par la communauté éducative :



La communication et la valorisation de ce projet et des actions en découlant sont des enjeux centraux dans ce prochain PEDT, afin que celui-ci devienne l'outil de l'ensemble des projets à destination des enfants et familles. La communication tant institutionnelle qu'informelle autour de ce projet est donc partie intégrante de sa gouvernance, et répond par ailleurs à des enjeux plus larges, notamment d'attractivité et de valorisation des métiers de l'enfance/jeunesse.



Les acteurs et partenaires du PEDT :



Les partenaires :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les directeurs/trices des écoles • Les familles • Les équipes d'animation du service Enfance, Jeunesse & Culture (Animateurs, Agents périscolaires, ATSEM, Agents de restauration & d'entretien) • Les enfants et jeunes à l'initiative d'actions et/ou de projets citoyens | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitants de la commune qui souhaitent s'impliquer dans des projets ou sur des initiatives ou des actions ponctuelles • La société de prestation SER via le chef cuisinier |
|--|---|

Les partenaires institutionnels et financiers

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône
- Direction Académique de l'Education Nationale (participation de l'IEN)
- Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Les élus des commissions de la collectivité :

- Commission Vie scolaire, Accueil petite enfance et enfance
- Commission Sport et jeunesse
- Commission Culture, Animations, Fêtes, Cérémonies et évènementiel
- Commission Citoyenneté, Solidarité, Tourisme (et le Conseil Municipal d'Enfants)
- Commission Communication et Information
- Commission Patrimoine bâti

Les agents des services de la collectivité :

- Service « bâtiment, voirie, évènementiel »
- Service « Espaces verts »
- Service Ressources Internes
- Service « Services à la population, Urbanisme & Citoyenneté »

Les partenaires associatifs (liste non exhaustive) :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le club de Pontcharra Sport Basket• Le Judo Club de Vindry-sur-Turdine• Le Football Club Pontcharra Saint Loup• L'association Tennis-Club de Pontcharra• L'école de musique LA DOUBLE-CROCHE• L'Union Musicale de Pontcharra• Accor d' Lyre | <ul style="list-style-type: none">• Association Eveil Potentiels• L'association MICRO FREE MOUSS• L'association Les Ptit's Darlous• Les « Sou des écoles »• Association APEL• L'association KILITOUT• |
|---|--|

a) La commune :

➤ La commission « vie scolaire, accueil petite enfance, enfance » :

Son rôle est de définir les orientations de la politique éducative portées par la municipalité :

- le partage des projets en commun - scolaires et périscolaires – visant l'ouverture artistique et culturelle, la découverte et l'éveil à la pratique sportive, la promotion d'une citoyenneté au quotidien,
- le soutien et l'encouragement vers les projets accompagnant la transition entre petite enfance et l'école maternelle, entre le CM2 et les collèges, ...

➤ Le service Enfance, Jeunesse & Culture :

Ce service composé de 30 agents (ATSEM, animateurs, agents périscolaire et agents d'entretien) est chargé de la mise en place de projets éducatifs et pédagogiques et de l'amélioration de la qualité du service envers les enfants.

Priorité, chaque année à la formation et à la montée en compétences des équipes : la commune a mis en place un plan d'action au niveau formation de ses agents communaux qui travaillent auprès des enfants : formations CNFPT, BAFA.

- **Le conseil municipal d'enfants** : des enfants de chaque école sont élus tous les deux ans, à raison de deux par école, dans les classes de CM1 et CM2.
- **Les autres services de la commune** : le service technique et le service ressources internes sont en lien avec le service Enfance, Jeunesse & Culture et contribue au fonctionnement des projets.

a) Les équipes enseignantes :

Elles sont en fin de leur projet d'école période 2022/2025. Les équipes enseignantes des 7 écoles de la commune sont en lien et participent aux projets impulsés par la commune.

Valeurs partagées de ces acteurs : relation avec l'enfant pour favoriser l'acquisition de l'autonomie, attitude bienveillante, calme, patiente, disponible ; langage adapté. Prise en compte des différences, pas de jugement

c) Les familles :

Les parents d'élèves

Ils ont la possibilité de partager, participer, s'impliquer dans la vie des écoles : deux parents par école participent à la commission « menu », en lien avec la diététicienne en charge de l'élaboration des menus, accompagnent les sorties scolaires, sont force de proposition dans les projets.

Les parents délégués :

Représentants des parents, assurent le lien entre les équipes enseignantes et parents (aussi bien remontées d'informations des parents que diffusion d'informations de la commune ou de l'équipe enseignante auprès des parents). Interlocuteurs incontournables, ils participent au conseil d'école.

Les associations de parents d'élèves viennent en appui à la réalisation des projets scolaires des enseignants.

d) Les acteurs de la Petite Enfance :

La commune met en œuvre d'une politique la plus adaptée possible aux attentes et aux besoins des familles, en partenariat avec la CAF, et en s'appuyant sur des structures d'accueil et des professionnels de la Petite Enfance :

- Trois micro-crèches :
 - Les P'tits Olmes, les P'tits Minois, gérées par l'association Micro Free' Mouss
 - Les P'tits Darlous, gérée par l'association Les P'tits Darlous
- Un relai d'assistantes maternelles
- Une maison d'assistantes maternelles (MAM) : Les P'tits Pontch'O
- Des assistantes maternelles, agréées par la PMI.

e) Les associations sportives, culturelles et citoyennes :

Elles assurent une mission sociale et éducative de proximité.

Lorsqu'il y a une volonté de partenariat et d'interventions sur les temps scolaires et/ou périscolaires : il peut être envisagé auprès des élèves/enfants :

- des cycles de découvertes sportives.
- Des parcours d'éveil
- Autres projets variés ...

Ces interventions sur le temps scolaire font l'objet de l'écriture d'un projet pédagogique soumis à l'IEN de circonscription. Pour certaines activités, l'intervenant doit obtenir un agrément.

La gouvernance et l'animation du PEDT : le CAP Vindry :

Véritable comité de pilotage, le Collectif d'Acteurs Partenaires de Vindry-sur-Turdine, est animé par l'adjointe à la Vie Scolaire, Petite Enfance et Enfance et par la chef de service du service Enfance, Jeunesse & Culture, qui est en charge de piloter le PEDT.

Le CAP Vindry est constitué de représentants institutionnels et associatifs : enseignants, parents, directrices des micro-crèches, associations, élus de différentes commissions (culturelle, jeunesse et sport, citoyenneté, communication, développement durable). L'inspecteur de l'Éducation Nationale y participe ponctuellement. Un principe : agir ensemble, agir en concertation et en complémentarité et agir dans la durée.

Ce comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an afin de mettre en commun les expertises de chacun, d'impulser le PEDT et de le décliner à travers des actions à mettre en place.

La coordination du PEDT est assurée par la chef de service Enfance & Culture. Des intervenants extérieurs peuvent être conviés ponctuellement au comité de pilotage en fonction des actions développées. Au-delà du comité de pilotage, les différents acteurs éducatifs échangent régulièrement afin de travailler ensemble sur des projets communs.

Pilotage & coordination du projet :

Mme Estelle MAMELLI

Fonction : Chef du Service Enfance Jeunesse & Culture

Courriel : ejcs@vindrysururdine.fr

Téléphone : 07 85 81 62 02

VI - Évaluation du Projet Éducatif De Territoire :

L'évaluation est un temps important dans la mise en œuvre d'un projet. Elle s'assure du bon fonctionnement de l'organisation choisie et analyse les actions proposées et les résultats obtenus.

➤ Périodicité :

Des réunions d'évaluation seront programmées 2 fois dans l'année scolaire. Elles se tiendront après chaque comité de pilotage, le CAP VINDRY qui est l'instance de coordination et d'animation du PEDT.

➤ Outils d'évaluation :

- Suivis statistiques (inscriptions aux activités, taux de fréquentation, publics, ...)
- Bilan des actions réalisées
- Temps de concertation avec les enfants
- Temps d'échanges avec les différents acteurs éducatifs.
- Questionnaires de satisfactions auprès de chaque acteur : enfant, famille, enseignants, directeurs d'école, équipe d'animation

Cette évaluation au fil de l'eau permettra de réajuster régulièrement les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. Le PEDT est un outil vivant destiné à adapter en permanence les objectifs et les actions aux évolutions du contexte, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.

Ces temps d'évaluation pourront permettre si nécessaire la formalisation de documents communs (adaptations de règlements intérieurs, refonte de nouveaux projets pédagogiques, création et partage d'outils dédiés à la communication, élaborations outils numériques, ...).

